(11) **EP 3 888 489 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

06.10.2021 Bulletin 2021/40

(51) Int Cl.:

A45D 40/06 (2006.01) A45D 40/00 (2006.01) A45D 40/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 21164399.4

(22) Date de dépôt: 23.03.2021

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

BA ME

Etats de validation désignés:

KH MA MD TN

(30) Priorité: 31.03.2020 FR 2003229

(71) Demandeur: ALBEA SERVICES 92230 Gennevilliers (FR)

(72) Inventeurs:

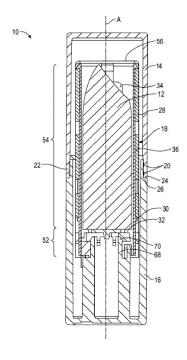
- EDMONDSON, Mark 92230 GNNEVILLIERS (FR)
- LECUREUIL, Frédéric
 92230 GENNEVILLIERS (FR)
- (74) Mandataire: Gevers & Orès Immeuble le Palatin 2 3 Cours du Triangle CS 80165

92939 Paris La Défense Cedex (FR)

(54) RÉCEPTACLE D'UN PRODUIT COSMÉTIQUE ET RECHARGE POUR UN TEL RÉCEPTACLE

- (57) L'invention propose une recharge (18) destinée à être montée de manière amovible sur une base (16) d'actionnement et configurée pour recevoir un produit cosmétique, ladite recharge (18) comprenant :
- optionnellement au moins un moyen de blocage en rotation conçu pour lier en rotation la recharge (18) et la base (16), et
- au moins un élément de reconnaissance, dit premier élément de reconnaissance (40), agencé de manière à former un motif d'identification (42) prédéfini configuré pour coopérer avec un moyen d'identification de la base (16) d'actionnement de manière à autoriser le montage de la recharge (18) sur la base (16) d'actionnement et permettre une entrée et/ou une sortie du produit cosmétique.

[Fig.1]



25

30

35

40

45

Domaine technique de l'invention

[0001] L'invention concerne une recharge destinée à être montée de manière amovible dans un réceptacle pour produit cosmétique, notamment pour un bâton de produit cosmétique.

1

[0002] L'invention concerne également un réceptacle pour un produit cosmétique comportant au moins une telle recharge.

Arrière-plan technique

[0003] On connaît de l'état de la technique des exemples de réceptacles pour un produit cosmétique comportant un ensemble de distribution, dit « interchangeable ».

[0004] Par comparaison avec un réceptacle à usage unique, un tel réceptacle se caractérise par le fait d'être rechargeable, c'est-à-dire conçu pour permettre un changement de l'ensemble de distribution, notamment mais non exclusivement après une utilisation complète du produit cosmétique.

[0005] L'interchangeabilité de l'ensemble de distribution permet d'utiliser également, indépendamment d'une utilisation complète, un même réceptacle avec plusieurs ensembles de distribution comportant par exemple chacun un produit cosmétique différent tel qu'un bâton de rouge à lèvres d'une nuance donnée. Une telle conception permet de conserver le capot et la base du réceptacle ce qui est particulièrement avantageux lorsque ces pièces sont réalisées dans des matériaux précieux et/ou décorées, par exemple recouvertes d'un habillage, ce qui par comparaison en fait des pièces plus onéreuses à fabriquer.

[0006] De plus, le capot et la base sont les pièces extérieures visibles du réceptacle qui en déterminent l'esthétique générale et par conséquent son originalité. Dans un tel réceptacle, l'ensemble interchangeable de distribution du produit cosmétique constitue notamment une recharge ou cartouche pouvant être changée librement. [0007] Cependant, un utilisateur en possession d'une base peut ne pas savoir quel type de recharge doit être inséré dans son réceptacle. De même un utilisateur en possession d'une recharge peut ne pas savoir à quelle base elle correspond. L'insertion de la mauvaise recharge peut entraîner un mauvais fonctionnement du mécanisme qui peut conduire jusqu'à la détérioration du mécanisme de la base et/ou de la recharge.

[0008] Il existe donc un besoin d'une solution permettant de résoudre au moins une partie des inconvénients de l'art antérieur tout en conservant un ensemble qui soit interchangeable et avantageusement simple et économique à fabriquer.

Résumé de l'invention

[0009] Ainsi, l'invention concerne une recharge pré-

sentant un axe principal destinée à être montée de manière amovible sur une base d'actionnement et configurée pour recevoir un produit cosmétique, ladite recharge comprenant au moins deux éléments de reconnaissance, dits premiers éléments de reconnaissance, agencés de manière à former un motif d'identification prédéfini configuré pour coopérer avec des éléments de reconnaissance, dits deuxièmes éléments de reconnaissance, formant un motif d'identification complémentaire de la base d'actionnement de manière à autoriser le montage de la recharge sur la base d'actionnement pour permettre une entrée et/ou une sortie du produit cosmétique, caractérisé en ce que ledit motif d'identification est configuré pour être associé audit motif d'identification de la base selon une position angulaire unique.

[0010] Par « autoriser le montage de la recharge sur la base d'actionnement pour permettre une entrée et/ou sortie du produit cosmétique » on entend qu'il s'agit d'un montage complet et non d'une association partielle qui pourrait être suffisante pour actionner la recharge dans des conditions non-nominales, c'est-à-dire, notamment, sans fixation de la recharge sur la base. Autrement dit, le mécanisme d'entrée et/ou sortie du produit cosmétique ne peut être activé uniquement si la recharge est correctement associée dans la base, ceci n'étant possible que si le motif de reconnaissance de la recharge correspond au moyen d'identification de la base. Cela permet, notamment, d'éviter une détérioration du mécanisme d'entrée et/ou sortie du produit cosmétique dans le cas d'une recharge non adaptée à la base.

Par ailleurs le motif d'identification du réceptacle permet à un utilisateur de connaître à quelle base celle-ci correspond (et inversement) et dans laquelle elle peut être insérée. Là encore, cela permet d'éviter d'assembler la mauvaise recharge dans la mauvaise base au risque de détériorer le mécanisme d'entrée et/ou sortie du produit cosmétique. Autrement dit, le motif d'identification de la recharge permet de différencier un même mécanisme pour différents types de base, de sorte qu'un mécanisme ne puisse se loger que dans une base spécifique présentant une configuration d'association correspondant, unique. Ce qui apporte une simplification dans la conception des mécanismes tout en apportant une différenciation industrielle pour différents clients ou marques. Encore autrement dit, le moyen d'identification de la recharge est configuré pour s'indexer avec un moyen d'identification de la base de manière autoriser sélectivement le montage de la recharge sur la base. Il pourra s'agir, par exemple, d'un positionnement angulaire spécifique.

[0011] Selon différents modes de réalisation de l'invention, qui pourront être pris ensemble ou séparément :

- le produit cosmétique est un bâton de produit cosmétique,
- les premiers éléments de reconnaissance sont répartis angulairement dans une zone annulaire autour de l'axe (A) principal,
 - ledit motif d'identification de la recharge est en outre

35

40

50

- configuré pour coopérer avec ledit moyen d'identification de la base pour assurer un blocage en rotation conçu pour lier en rotation la recharge et la base,
- ledit motif d'identification de la recharge est configuré de sorte que ce dernier et ledit moyen d'identification de la base soient insérés l'un dans l'autre,
- au moins un des premiers éléments de reconnaissance est une saillie configurée pour coopérer avec au moins un creux de la base,
- au moins un des premiers éléments de reconnaissance est un creux, configuré pour coopérer avec au moins une saillie de la base,
- la saillie de la recharge est configurée pour s'étendre radialement de part et d'autre du creux de la base,
- le creux de la recharge est configuré pour être traversé radialement de part et d'autre par la saillie de la base,
- la recharge présente une première portion comprenant une première extrémité pourvue d'une ouverture par laquelle sort le produit cosmétique,
- la recharge présente une seconde portion opposée inaccessible à l'utilisateur lorsque la recharge est montée sur la base d'actionnement,
- la seconde portion présente une surface externe sur laquelle le motif d'identification est agencé,
- la au moins une saillie est au moins une nervure s'étendant sur la surface externe de la deuxième portion
- le au moins un creux est au moins une encoche s'étendant sur la surface externe de la deuxième portion,
- le au moins un premier élément de reconnaissance est une pluralité de saillies réparties sur la surface externe de la deuxième portion de manière définie
- le au moins un premier élément de reconnaissance est une pluralité de creux réparties sur la surface externe de la deuxième portion de manière définie,
- la au moins une nervure s'étend radialement sur la surface externe de la deuxième portion.
- la au moins une encoche s'étend radialement sur la surface externe de la deuxième portion,
- la pluralité de nervures est angulairement répartie,
- la pluralité d'encoches est angulairement répartie,
- la pluralité de nervures est répartie selon un arrangement aléatoire,
- la pluralité d'encoches est répartie selon un arrangement aléatoire,
- la deuxième portion est pourvue d'un fond transversal présentant une surface externe et/ou d'une paroi transversale s'étendant du fond transversal en direction de la première extrémité et présentant une surface externe,
- le motif d'identification est situé sur la surface externe du fond transversal de la recharge
- le motif d'identification est situé sur la surface externe de la paroi transversale,
- le fond transversal de la recharge comprend en outre au moins une jupe faisant saillie de la surface externe

- du fond transversal,
- le fond transversal de la recharge comprend une jupe interne et une jupe externe faisant toutes les deux saillie, en particulier longitudinalement, de la surface externe du fond transversal,
- la ou lesdites jupes ont des dimensions définies en fonction des dimensions du moyen d'identification de la base d'actionnement,
- la ou lesdites jupes présentent une section transversale circulaire de diamètre définie,
- ledit motif d'identification s'étend entre ladite jupe interne et ladite jupe externe,
- ladite jupe externe forme une paroi continue dissimulant ledit motif d'identification, au moins en vue de côté.
- la recharge comprend un mécanisme d'actionnement permettant l'entrée et/ou la sortie du produit cosmétique,
- le mécanisme d'actionnement est actionnable uniquement lorsque la recharge est insérée sur la base d'actionnement,
 - la recharge comprend un moyen alternatif ou complémentaire de blocage en rotation de la recharge sur la base,
- ledit moyen de blocage en rotation comprend un ensemble de stries qui s'étendent axialement, parallèlement les unes aux autres,
 - le motif d'identification est conçu pour lier axialement la recharge avec la base,
- ladite recharge comprend des moyens alternatifs ou complémentaires de fixation qui permettent de lier axialement la base à la recharge,
 - lesdits moyens de fixation sont formés par un ou des éléments différents dudit motif d'identification,
 - lesdits moyens de fixation sont formés par ladite jupe interne, par exemple configurée pour coopérer avec des pattes flexibles de la base,
 - le motif d'identification est personnalisé de manière à ce que la recharge soit attribuable à un type unique de base,
 - le motif d'identification est configurable par un utilisateur.
 - [0012] L'invention concerne aussi une collection de recharges chacune réalisée selon les enseignements de l'invention, caractérisée en ce qu'au moins deux recharges de la collection comportent un motif d'identification différent. Selon d'autres caractéristiques de la collection de recharges :
 - chaque motif d'identification différent comportant un nombre différent de premiers éléments de reconnaissance,
 - chaque motif d'identification différent présente une répartition angulaire différente d'au moins deux premiers éléments de reconnaissance,
 - chaque motif d'identification différent comporte au moins un premier élément de reconnaissance de

20

25

35

40

45

tailles différentes.

[0013] L'invention concerne aussi un réceptacle pour produit cosmétique, comprenant une recharge telle que décrite ci-dessus et une base d'actionnement correspondante permettant une entrée et/ou une sortie du bâton de produit cosmétique, ladite recharge étant configurée pour être montée de manière amovible sur la base d'actionnement.

5

[0014] Selon l'invention, ladite base d'actionnement comprend un moyen d'identification configuré pour coopérer avec le motif d'identification de la recharge lorsque la recharge est montée sur la base d'actionnement de manière à autoriser le montage de la recharge sur la base d'actionnement et permettre une entrée et/ou une sortie du produit cosmétique.

[0015] Selon différents modes de réalisation de l'invention, qui pourront être pris ensemble ou séparément :

- le réceptacle comprend un capot,
- le moyen d'identification de la base d'actionnement comprend au moins un élément de reconnaissance, dit deuxième élément de reconnaissance, formant un motif d'identification prédéfini complémentaire du motif d'identification de la recharge de manière à ce que le motif d'identification de la recharge corresponde à celui-ci,
- le au moins un deuxième élément de reconnaissance est au moins un creux,
- le au moins un deuxième élément de reconnaissance est au moins une saillie complémentaire du au moins un premier élément de reconnaissance,
- le au moins un creux est au moins une encoche coopérant avec la au moins une nervure du motif d'identification de la recharge,
- la au moins une saillie est au moins une nervure coopérant avec la au moins une encoche du motif d'identification de la recharge,
- la base comprend au moins un moyen de fixation pour lier axialement la base d'actionnement avec la recharge,
- la longueur du moyen de fixation et une hauteur de la au moins une saillie et/ou une profondeur des creux sont définies de manière à ce que le au moins un moyen de fixation s'enclenche uniquement s'il y a coopération de forme entre le motif d'identification de la recharge et le moyen d'identification de la base d'actionnement.

Brève description des figures

[0016] L'invention sera mieux comprise, et d'autres caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront au cours de la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'au moins un mode de réalisation de l'invention donné à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, en référence aux dessins schématiques annexés dans lesquels :

[Fig.1] la figure 1 est une vue en coupe axiale qui représente un réceptacle après montage d'une recharge selon un premier exemple d'un premier mode de réalisation de l'invention sur une base d'actionnement du réceptacle ;

[Fig.2] la figure 2 est une vue en coupe axiale qui représente la recharge de la figure 1 ;

[Fig.3] la figure 3 est une vue de dessous en perspective d'un guide de la recharge de la figure 1 ;

[Fig.4] la figure 4 est une vue de dessus en perspective de la base de la figure 1;

[Fig.5] la figure 5 est une vue en coupe axiale qui représente un ensemble comprenant le guide de la figure 3 montée sur la base de la figure 4 :

[Fig.6] la figure 6 est une vue en coupe B-B de l'ensemble la figure 5 ;

[Fig.7] la figure 7 est une vue en coupe transversale C-C de l'ensemble de la figure 5 ;

[Fig.8] la figure 8 est une vue en perspective d'un guide et d'une base selon un deuxième exemple du premier mode de réalisation de l'invention ;

[Fig.9] la figure 9 est une vue en perspective d'un guide et d'une base selon un troisième exemple du premier mode de réalisation de l'invention ;

[Fig.10] la figure 10 est une vue en perspective d'un guide et d'une base selon un quatrième exemple du premier mode de réalisation de l'invention;

[Fig.11] la figure 11 est une vue en perspective d'un guide et d'une base selon un cinquième exemple du premier mode de réalisation de l'invention ;

[Fig.12] la figure 12 est une vue en perspective d'un guide et d'une base selon un sixième exemple du premier mode de réalisation de l'invention ;

[Fig.13] la figure 13 est une vue en perspective d'un guide et d'une base selon un septième exemple du premier mode de réalisation de l'invention ;

[Fig.14] la figure 14 est une vue en perspective d'un guide et d'une base selon un huitième exemple du premier mode de réalisation de l'invention ;

[Fig.15] la figure 15 est une vue en perspective d'un guide et d'une base selon un premier exemple d'un deuxième mode de réalisation de l'invention;

[Fig.16] la figure 16 est une vue en perspective d'un guide et d'une base selon un deuxième exemple d'un deuxième mode de réalisation de l'invention.

Description détaillée de l'invention

[0017] Par convention, la direction « axiale » correspond à celle d'extension principale du réceptacle, illustré par l'axe A sur les figures et la direction « radiale » est orthogonale à la direction axiale.

Dans la description détaillée des figures qui suit, on utilisera de manière non limitative les termes « supérieur » et « inférieur » ou encore « haut » et « bas » en référence à la direction axiale.

De la même manière, les termes « extérieur ou externe » et « intérieur ou interne » sont utilisés en référence à la

direction radiale, un élément extérieur étant radialement plus éloigné de l'axe A qu'un élément intérieur.

Dans la suite de la description, des éléments présentant une structure identique ou des fonctions analogues seront désignés par des mêmes références.

[0018] On a représenté sur la figure 1, un exemple de réalisation d'un réceptacle 10, appelé aussi étui, d'un produit cosmétique.

Dans l'exemple de réalisation, le produit cosmétique est un bâton 12 de produit cosmétique et, plus particulièrement, le bâton 12 de produit cosmétique est un bâton 12 de rouge à lèvres destiné à être appliqué par frottement, en variante un baume de soin labial.

[0019] Le réceptacle 10 comprend au moins un capot 14 qui est associé à une base 16 d'actionnement présentant une forme complémentaire, la base 16 et le capot 14 définissant ensemble un contour externe du réceptacle 10.

Le réceptacle 10 comporte en outre une recharge 18 pour la distribution du bâton 12 de produit cosmétique. **[0020]** De manière non limitative, le capot 14, la base 16 du réceptacle 10 et la recharge 18 présentent une forme cylindrique de section circulaire.

De préférence, le capot 14 est amovible. Le capot 14 est susceptible d'occuper au moins une position d'ouverture dans laquelle le capot 14 est séparé de la base 16 en vue notamment de permettre l'application du produit cosmétique et une position de fermeture dans laquelle le capot 14 est solidaire de la base 16 (figure 1).

La partie inférieure du capot 14 comprend à l'intérieur deux bourrelets 20 annulaires qui sont destinés à coopérer avec une surface cylindrique externe de la base 16 comprenant un bourrelet 22 complémentaire. Avantageusement, les bourrelets 20 annulaires assurent le maintien du capot 14 en position de fermeture et participe à l'obtention d'une fermeture étanche à l'air afin de garantir une bonne conservation du bâton 12 de produit cosmétique, en cours d'utilisation de la recharge 18.

Le capot 14 comprend un bord 24 inférieur qui est susceptible de venir en butée contre un épaulement 26 qui s'étend radialement au niveau du raccordement de la partie supérieure de la base 16 avec une partie inférieure de plus grand diamètre, lorsqu'il est en position de fermeture.

[0021] Un exemple de réalisation de la recharge 18 est illustré à la figure 2.

La recharge 18 présente un axe principal qui s'étend selon la direction axiale, confondu avec l'axe A principal du réceptacle 10.

[0022] La recharge 18 est destinée à être montée amovible sur une base d'actionnement, par exemple la base 16 du réceptacle 10 pour produit cosmétique décrit cidessus

La recharge 18 est destinée à pouvoir être changée, notamment mais non exclusivement après l'utilisation complète du bâton 12 de produit cosmétique.

La recharge 18 et son mécanisme d'entrée et/ou de sortie du bâton 12 de produit cosmétique décrits ci-dessous ne

sont donnés qu'à titre d'exemple non limitatif.

[0023] Dans l'exemple de réalisation, la recharge 18 comprend un guide 28 dont la mise en rotation par rapport à une gaine 30 provoque un mouvement axial d'une cupule 32 portant le bâton 12 de produit cosmétique.

Le guide 28, la gaine 30 et la cupule 32 forment un mécanisme d'actionnement de la recharge 18 permettant une entrée et/ou une sortie du bâton 12 de produit cosmétique.

La cupule 32 comprend au moins un ergot (non visible), de préférence deux ergots diamétralement opposés. Les ergots coopèrent respectivement avec des glissières 34 du guide 28, lesdites glissières 34 s'étendant axialement de manière rectiligne. Chaque glissière 34 comprend avantageusement, à chacune de ses extrémités supérieure et inférieure, une échancrure angulaire formant une butée de fin de course pour les ergots de la cupule 32.

La gaine 30 entoure le guide 28. La gaine 30 comprend intérieurement deux rainures hélicoïdales (non visibles) avec lesquelles coopèrent respectivement l'extrémité libre des ergots, chaque ergot traversant radialement la glissière associée du guide 28 pour s'engager dans une rainure.

La recharge 18 comprend encore ici une enveloppe 36, appelée aussi manchon ou chemise, qui est montée en force ou collée à l'extérieur de la gaine 30, et solidaire en rotation de ladite gaine 30.

Le guide 28 comprend une molette 38. La molette 38 est située axialement à l'extrémité inférieure du guide 28. La molette 38 est destinée à permettre la mise en rotation du guide 28 provoquant, selon le sens de rotation, un mouvement axial de montée ou de descente de la cupule 32 et ce faisant du bâton 12 de produit cosmétique.

De préférence, la molette 38 est réalisée venue de matière, en une seule pièce, avec le guide 28 de la recharge 18. En variante, la molette 38 est une pièce distincte rapportée à fixation sur le guide 28.

[0024] Dans un tel réceptacle 10, la molette 38 de la recharge 18 est actionnée, après avoir préalablement ôté le capot 14, par l'intermédiaire de la base 16.

Par conséquent, la molette 38 et la base 16 doivent d'une part être reliées axialement ensemble et, d'autre part, être liées en rotation pour assurer la transmission à la molette de la recharge 18 de tout mouvement de rotation appliqué à la base 16.

Pour cela, la recharge 18 doit être correctement insérée dans la bonne base 16. Cela est particulièrement le cas, pour des recharges 18, comme celles représentées dans les modes de réalisation illustrés ici, pour lesquelles le mécanisme d'actionnement est actionnable uniquement lorsque la recharge 18 est insérée sur la base 16 d'actionnement correspondante.

[0025] Ainsi, selon l'invention, ladite recharge 18 comprend au moins deux éléments de reconnaissance, dits premiers éléments de reconnaissance 40, agencé de manière à former un motif d'identification 42 prédéfini configuré pour coopérer avec un moyen d'identification

de la base 16 d'actionnement de manière à autoriser le montage de la recharge 18 sur la base 16 d'actionnement pour permettre une entrée et/ou une sortie du produit cosmétique, ledit motif d'identification 42 étant configuré pour être associé audit moyen d'identification de la base 16 selon une configuration unique, notamment selon une position angulaire unique. Autrement dit, grâce à ce mode d'association unique réalisé par le motif d'identification 42 de la recharge et le moyen d'identification correspondant de la base 16, seule la base 16 adéquate pourra coopérer avec la recharge 18 pour permettre un montage opérationnel de l'une sur l'autre.

[0026] De façon avantageuse, le moyen d'identification de la base 16 d'actionnement comprend au moins deux éléments de reconnaissance, dits deuxièmes éléments de reconnaissance 44, formant un motif 46 prédéfini complémentaire du motif d'identification 42 de la recharge 18 de manière à ce que le motif d'identification 42 de la recharge 18 corresponde à celui-ci.

[0027] Le motif d'identification 42 de la recharge 18 peut ainsi être personnalisé de manière à ce que la recharge 18 soit attribuable à un type unique de base 16. Par ailleurs, le motif d'identification 42 de la recharge peut être configurable par un utilisateur. Par exemple, un utilisateur, tel qu'un revendeur de recharge 18, peut choisir d'activer un motif particulier à partir d'un motif préformé.

[0028] Dans les deux modes de réalisation représentés aux figures 1 à 14 et 15 à 16, le motif d'identification 42 de la recharge 18 est situé sur une surface externe 48 d'un fond transversal 50 du guide 28, c'est-à-dire le fond transversal de la recharge 18.

[0029] La recharge 18, ici le guide 28 sur lequel le motif d'identification 42 est situé, et la base 16 forment ainsi un système d'identification complémentaire.

[0030] Le motif d'identification 42 de la recharge 18 est situé au niveau d'une portion de la recharge 18, dite seconde portion 52, opposée à une première portion 54 comprenant une première extrémité pourvue d'une ouverture 56 par laquelle sort le produit cosmétique. Cette seconde portion 52 est inaccessible à l'utilisateur lorsque la recharge 18 est montée sur la base 16 d'actionnement.

Dans ce premier mode de réalisation, le fond transversal 50 du guide 28 comprend une jupe interne 58 et une jupe externe 60 faisant toutes les deux saillie longitudinalement de la surface externe 48 du fond 50 vers le bas en direction de l'extérieur du guide 28.

La jupe interne 58 et la jupe externe 60 sont concentriques et elles sont centrées sur l'axe A principal de la recharge 18. La jupe interne 58 et la jupe externe 60 délimitent une zone annulaire autour de l'axe A principal. [0031] Dans l'exemple illustré, la jupe interne 58 sert de molette 38 telle que décrite ci-dessus.

Préférentiellement, ladite jupe externe 60 forme une paroi continue dissimulant ledit motif d'identification 42, au moins en vue de côté.

De façon avantageuse, dans ce premier mode de réali-

sation, le motif d'identification 42 de la recharge 18 est composé d'au moins une saillie sous la forme d'une nervure 40 correspondant à au moins un des premiers éléments de reconnaissance 40 de la recharge 18 s'étendant, notamment radialement, dans la zone annulaire délimitée entre la jupe interne 58 et la jupe externe 60 du guide 28.

[0032] Le motif d'identification 46 complémentaire de la base 16 est situé sur une surface interne 62 d'un fond transversal 64 de la base 16.

La base 16 comprend une jupe 66 pourvue de creux sous la forme d'encoches 44 correspondant aux seconds éléments de reconnaissance 44 du motif d'identification 46 de la base 16.

Les encoches 44 de la base 16 sont configurées pour recevoir les nervures 40 de la recharge 18 qui viennent s'insérer à l'intérieur de celles-ci comme cela est visible aux figures 6 et 7. La recharge 18 ne peut être correctement insérée dans la base 16 uniquement si le nombre, la taille, la répartition des encoches 44 de la base 16 et des nervures 40 de la recharge 18 correspondent.

Dans ce premier mode de réalisation, le système encoches/nervures 44,40 permet un blocage en rotation de la recharge 18 par rapport à la base 16 de manière à lier la base 16 et le réceptacle 10 en rotation.

[0033] Il est à noter que, inversement, la ou les nervures peuvent êtres sur la base 16 et la ou les encoches sur la recharge 18. De manière générale, on entend par encoche tout type d'indentation, rainure et/ou fente pouvant coopérer avec la nervure correspondante.

[0034] Préférentiellement, les nervures et les encoches, même si les unes pénètrent à l'intérieur des autres, présentent des configurations et/ou dimensions différentes. Par exemple, les nervures s'étendent radialement et les encoches s'étendent angulairement de sorte que les unes ne s'engrènent pas nécessairement sur les autres, contrairement à des stries parallèles telles que celles évoquées plus bas en relation avec l'entrainement en rotation du mode de réalisation de la figure 15.

[0035] Avantageusement, ladite saillie de la recharge 18 est configurée pour s'étendre radialement de part et d'autre du creux de la base 16 et/ou le creux de la recharge 18 est configuré pour être traversé radialement de part et d'autre par la saillie de la base 16. Ceci est en particulier obtenu grâce à la configuration d'insertion choisie. Selon celle-ci, préférentiellement, un bord distale de la nervure vient en vis-à-vis d'un fond de l'encoche. [0036] Par ailleurs, dans ce mode de réalisation, la base 16 comprend quatre pattes 68 servant de moyens de fixation qui permettent de lier axialement la base 16 d'actionnement à la recharge 18, ici au guide 28.

Les quatre pattes 68 de la base 16 d'actionnement sont réparties angulairement de manière régulière, soit à 90°. Les pattes 68 sont insérées dans un orifice complémentaire ménagé centralement et défini par la jupe interne 58 de la recharge 18. Avantageusement les pattes 68 sont flexibles

L'extrémité libre de chaque patte 68 est configurée pour

40

former un crochet 70 qui vient coopérer avec un bord supérieur de l'orifice de la molette 38 afin de bloquer axialement la base 16 d'actionnement.

[0037] De façon avantageuse, les pattes 68 sont configurées de manière à ce qu'elles s'enclenchent avec la recharge 18 seulement si le motif de reconnaissance de la recharge 18 correspond au motif de reconnaissance de la base 16.

De préférence, la longueur du moyen de fixation, ici des pattes 68 et une hauteur des nervures 40 sont définies de manière à ce que le moyen de fixation s'enclenche uniquement s'il y a coopération de forme entre le motif d'identification 42 de la recharge 18 et le moyen d'identification de la base 16 d'actionnement. Le bord distal de la ou des nervures est alors en vis-à-vis proche voire en butée du fond de la ou des encoches.

[0038] Huit exemples différents de réalisation du premier mode, formant une collection de recharges 18 comportant des motifs d'identification 42 différents, sont représentés ici. Ces exemples diffèrent par le nombre de premiers et deuxièmes éléments de reconnaissance 40, 44 composant les motifs d'identification 42, 46 de la recharge 18 et de la base 16. Dans ces exemples le motif d'identification 42 de la recharge 18 est composé de une à huit nervures 40 et le motif d'identification 46 de la base 16 est composé de une à huit encoches 44. Les figures 1 à 7 illustre un exemple de réalisation dans laquelle la recharge 18 comprend une nervure 40 et la base 16 comprend une encoche 44. La figure 8 illustre un exemple de réalisation dans laquelle la recharge 18 comprend deux nervures 40 et la base 16 comprend deux encoches 44. La figure 9 illustre un exemple de réalisation dans laquelle la recharge 18 comprend trois nervures 40 et la base 16 comprend trois encoches 44. La figure 10 illustre un exemple de réalisation dans laquelle la recharge 18 comprend quatre nervures 40 et la base 16 comprend quatre encoches 44. La figure 11 illustre un exemple de réalisation dans laquelle la recharge 18 comprend cinq nervures 40 et la base 16 comprend cinq encoches 44. La figure 12 illustre un exemple de réalisation dans laquelle la recharge 18 comprend six nervures 40 et la base 16 comprend six encoches 44. La figure 13 illustre un exemple de réalisation dans laquelle la recharge 18 comprend sept nervures 40 et la base 16 comprend sept encoches 44. La figure 14 illustre un exemple de réalisation dans laquelle la recharge 18 comprend huit nervures 40 et la base 16 comprend huit encoches 44.

[0039] Dans l'exemple de réalisation de la figure 14 comprenant huit encoches/nervures 44,40 les nervures 40 de la recharge 18, et par conséquent les encoches 44 de la base 16, sont angulairement réparties de façon irrégulière.

[0040] Selon l'invention, toutes les répartitions possibles des éléments de reconnaissance peuvent être envisagées pour autant qu'elles assurent une unicité de combinaison, c'est-à-dire un assemblage dans une unique position de la recharge avec la base associée. Selon ces différents modes de réalisation, on constate

que la recharge présente, grâce à la ou auxdites nervures une signature visuelle semblable un barillet.

Dans un autre mode de réalisation, non représenté le motif d'identification 42 de la recharge 18 peut être situé sur une surface externe d'une paroi transversale 72 de la recharge 18, par exemple du guide 28, qui s'étend du fond transversal 50 en direction de la première extrémité. Dans ce cas, le motif d'identification est aussi agencé dans une zone annulaire délimitée radialement vers l'intérieur par la paroi transversale 72.

Le motif d'identification 46 complémentaire de la base 16 est alors situé sur une surface interne d'une paroi transversale de la base 16 qui s'étend du fond transversal 64 de la base 16 vers le haut de la base 16 qui présente une ouverture par laquelle est insérée la recharge 18.

[0041] Dans le deuxième mode de réalisation représenté aux figures 15 et 16, le système de motifs d'identification 42, 46 du réceptacle 10 et de la base 16 est similaire à celui du premier mode de réalisation.

[0042] En revanche, dans ce deuxième mode de réalisation, la jupe interne 58 faisant saillie de la surface externe 48 du fond transversal de la recharge 18, ici du fond transversal 50 du guide 28, peut présenter des dimensions variables d'une recharge 18 à l'autre, notamment définies en fonction des dimensions du motif d'identification 46 de la base 16 d'actionnement.

La jupe interne 58 de la recharge 18 présente ici une section transversale circulaire de diamètre définie. Ainsi, comme illustré dans les différents exemples, la jupe interne 58 de la recharge 18 présente un diamètre différent d'un exemple à l'autre.

[0043] Dans ce mode de réalisation, le diamètre de la jupe interne 58 est défini en fonction du diamètre d'une jupe de la base 16 formée par les pattes 68 servant de moyens de fixation comme dans le premier mode de réalisation de manière à ce que les pattes 68 s'insèrent à l'intérieur de la jupe interne 58 de la recharge 18 qui définit un orifice complémentaire ménagé centralement. Autrement dit, les pattes 68 forment une jupe de diamètre extérieur inférieur au diamètre intérieur de la jupe interne 58 du réceptacle 10.

De façon similaire à la recharge 18, pour la base 16, la jupe formée par les pattes 68 présentent un diamètre différent d'un exemple à l'autre.

La jupe interne 58 de l'exemple de la figure 15 présentant un diamètre inférieur au diamètre de la jupe interne 58 de l'exemple de la figure 16 et la jupe formée par pattes 68 de l'exemple de la figure 15 présentant un diamètre inférieur au diamètre de la jupe formée par les pattes 68 de l'exemple de la figure 16 Comme cela est représenté dans le deuxième mode de réalisation illustré aux figures 15 et 16, ladite recharge 18 et la base 16 peuvent comprendre, de façon optionnelle, au moins un moyen de blocage en rotation conçu pour lier en rotation la recharge 18 et la base 16.

Dans ce deuxième mode de réalisation, le blocage en rotation est aussi réalisé par un crantage complémentaire de la recharge 18 (ici du guide 28) et de la base 16.

15

20

25

30

35

40

Il peut s'agir par exemple d'un moyen d'engrènement du réceptacle 10, par exemple du guide 28, destiné à coopérer avec un moyen complémentaire de la base 16. Dans ce deuxième mode de réalisation, le au moins un moyen de blocage en rotation est un ensemble de stries 74 qui s'étendent axialement, parallèlement les unes aux autres sur la surface interne de la jupe interne 58 du réceptacle 10 et sur la surface externe de la jupe formée par les pattes 68 de la base 16.

13

[0044] Dans une variante de réalisation, l'enveloppe 36 et/ou la gaine 30 sont prolongées axialement au-delà de la molette 38, ceci afin d'empêcher ou à tout le moins de rendre difficile l'accès à ladite molette 38. Une telle configuration permet de limiter l'actionnement de la recharge par un utilisateur avant même que ladite recharge ait été associée à la base correspondante.

[0045] Selon les différents modes de réalisation évoqués et avantageusement, le ou lesdits motifs d'identification et le ou lesdits moyens d'identification sont issus de matière de la pièce adjacente, par exemple de la molette 38 et/ou de la base 16.

Revendications

- Recharge (18) présentant un axe (A) principal destinée à être montée de manière amovible sur une base (16) d'actionnement et configurée pour recevoir un produit cosmétique, ladite recharge (18) comprenant au moins deux éléments de reconnaissance, dits premiers éléments de reconnaissance (40), agencés de manière à former un motif d'identification (42) prédéfini configuré pour coopérer avec des éléments de reconnaissance dits deuxièmes éléments de reconnaissance (44), formant un motif d'identification (46) complémentaire de la base (16) d'actionnement de manière à autoriser le montage de la recharge (18) sur la base (16) d'actionnement pour permettre une entrée et/ou une sortie du produit cosmétique,
 - caractérisée en ce que ledit motif d'identification (42) est configuré pour être associé audit motif d'identification (44) de la base (16) selon une position angulaire unique.
- 2. Recharge (19) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que les premiers éléments de reconnaissance sont répartis angulairement dans une zone annulaire autour de l'axe (A) principal.
- 3. Recharge (18) selon la revendication précédente dans laquelle ledit motif d'identification (42) de la recharge est en outre configuré pour coopérer avec ledit moyen d'identification de la base pour assurer un blocage en rotation conçu pour lier en rotation la recharge (18) et la base (16),

- 4. Recharge (18) selon l'une quelconque des revendications précédentes dans laquelle ledit motif d'identification (42) de la recharge (18) est configuré de sorte que ce dernier et ledit moyen d'identification de la base (16) soient insérés l'un dans l'autre.
- 5. Recharge (18) selon l'une quelconque des précédentes, dans laquelle au moins un des premiers éléments de reconnaissance (40) est une saillie configurée pour coopérer avec au moins un creux de la base (16)
- Recharge (18) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un des premiers éléments de reconnaissance (40) est un creux configuré pour coopérer avec au moins une saillie de la base (16).
- 7. Recharge (18) selon l'une quelconque des revendications 5 à 6, dans laquelle ladite au moins une saillie de la recharge (18) est configurée pour s'étendre radialement de part et d'autre du creux de la base (16) et/ou le creux de la recharge (18) est configuré pour être traversé radialement de part et d'autre par la saillie de la base (16).
- Recharge (18) selon l'une quelconques des revendications précédentes, présentant une première portion (54) comprenant une première extrémité pourvue d'une ouverture (56) par laquelle sort le produit cosmétique et une seconde portion (52) opposée inaccessible à l'utilisateur lorsque la recharge (18) est montée sur la base (16) d'actionnement, la seconde portion (52) présentant une surface externe sur laquelle le motif d'identification (42) est agencé.
- 9. Recharge (18) selon la revendication précédente, dans laquelle la au moins une saillie est au moins une nervure (40) s'étendant sur la surface externe de la deuxième portion (52), le au moins un creux est au moins une encoche (44) s'étendant sur la surface externe de la deuxième portion (52).
- 10. Recharge (18) selon l'une quelconque des revendi-45 cations 8 ou 9, dans laquelle le au moins un premier élément de reconnaissance (40) est une pluralité de saillies et/ou creux réparties sur la surface externe de la deuxième portion (52) de manière définie.
 - 11. Recharge (18) selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, dans laquelle la deuxième portion (52) est pourvue d'un fond transversal (50) présentant une surface externe (48), le motif d'identification (42) étant situé sur la surface externe (48) du fond transversal (50) de la recharge (18), le fond transversal (50) de la recharge (18) comprenant en outre au moins une jupe faisant saillie de la surface externe du fond transversal (50), ladite jupe (58) ayant des

dimensions définies en fonction des dimensions du moyen d'identification de la base (16) d'actionnement.

- 12. Recharge (18) selon la revendication 11 dans lequel le fond transversal (50) de la recharge (18) comprend une jupe interne (58) et une jupe externe (60) faisant toutes les deux saillie longitudinalement de la surface externe (48) du fond (50), ledit motif d'identification (42) s'étendant entre ladite jupe interne (58) et ladite jupe externe (60).
- 13. Recharge (18) selon l'une quelconque des revendications précédentes comprenant des moyens de fixation qui permettent de lier axialement la base (16) à la recharge (18), lesdits moyens de fixation étant formés par un ou des éléments (68) différents dudit motif d'identification (42).
- 14. Réceptacle (10) pour produit cosmétique, comprenant une recharge (18) selon l'une quelconque des revendications précédentes et une base (16) d'actionnement correspondante permettant une entrée et/ou une sortie du produit cosmétique, ladite recharge (18) étant configurée pour être montée de manière amovible sur la base (16) d'actionnement, ladite base (16) d'actionnement comprenant un moyen d'identification configuré pour coopérer avec le motif d'identification (42) de la recharge (18) lorsque la recharge (18) est montée sur la base (16) d'actionnement de manière à autoriser le montage de la recharge (18) sur la base (16) d'actionnement et permettre une entrée et/ou une sortie du produit cosmétique.
- 15. Réceptacle (10) selon la revendication précédente, dans lequel le moyen d'identification de la base (16) d'actionnement comprend au moins un élément de reconnaissance, dit deuxième élément de reconnaissance (44), formant un motif d'identification (46) prédéfini complémentaire du motif d'identification (42) de la recharge (18) de manière à ce que le motif d'identification (42) de la recharge (18) corresponde à celui-ci, et dans lequel le au moins un deuxième élément de reconnaissance (44) est au moins un creux et/ou au moins une saillie complémentaire du au moins un premier élément de reconnaissance (40).

J

10

25

30

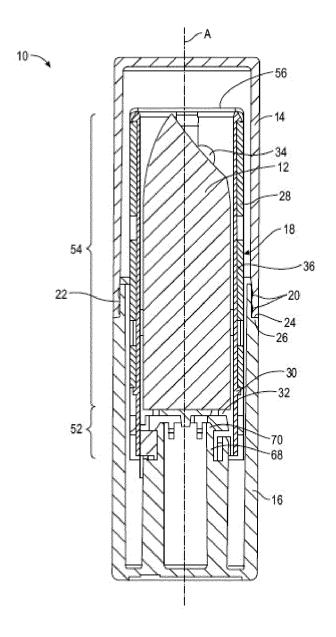
35

40

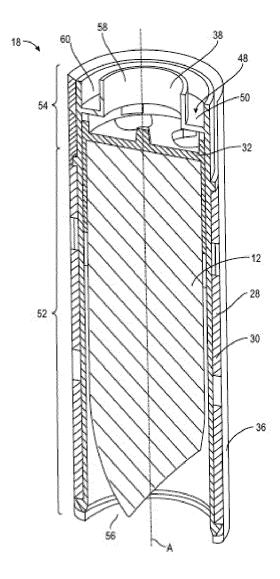
45

50

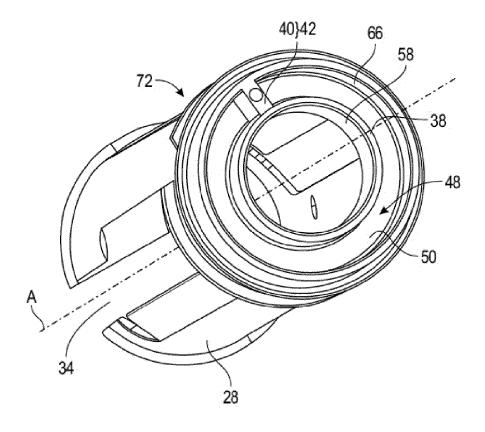
[Fig.1]



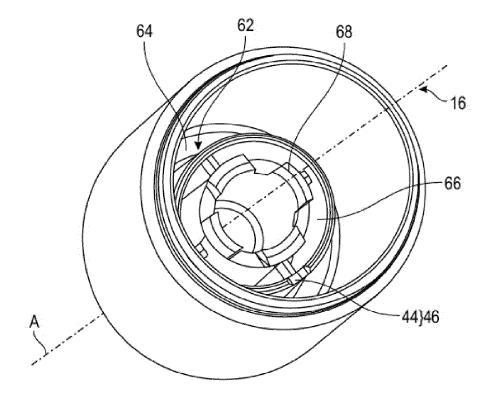
[Fig.2]



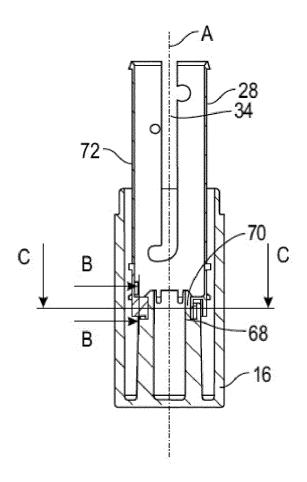
[Fig.3]



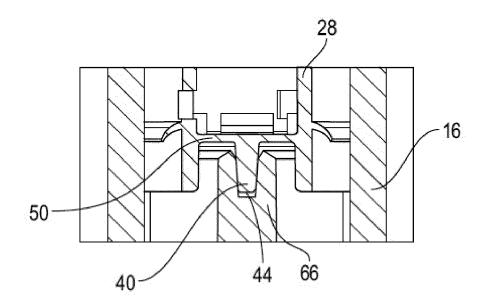
[Fig.4]



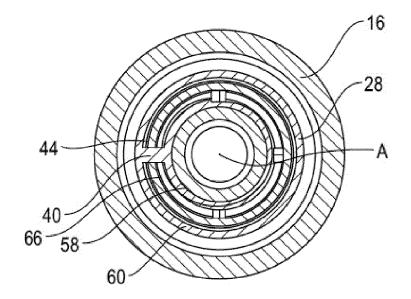
[Fig.5]



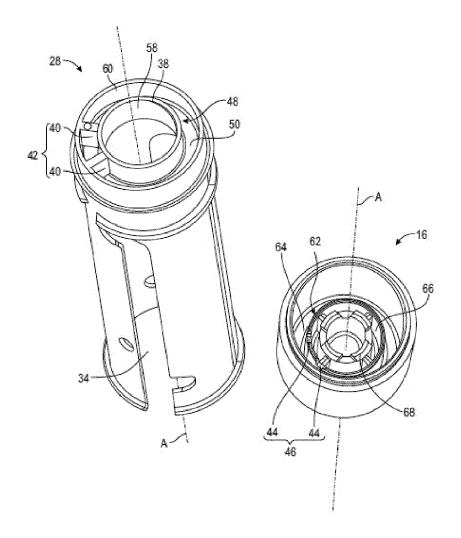
[Fig.6]



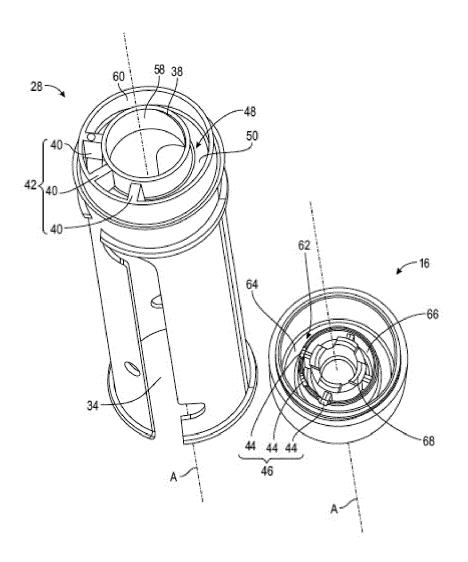
[Fig.7]



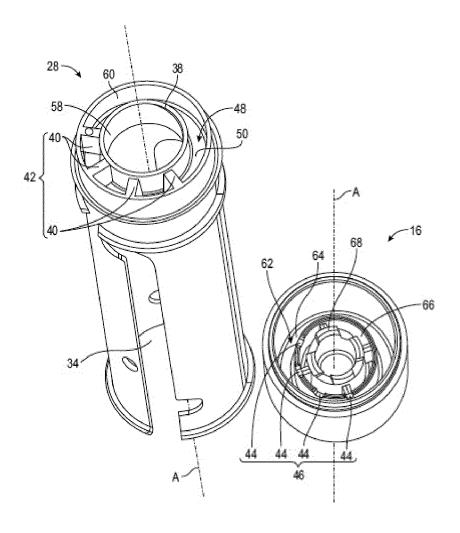
[Fig.8]



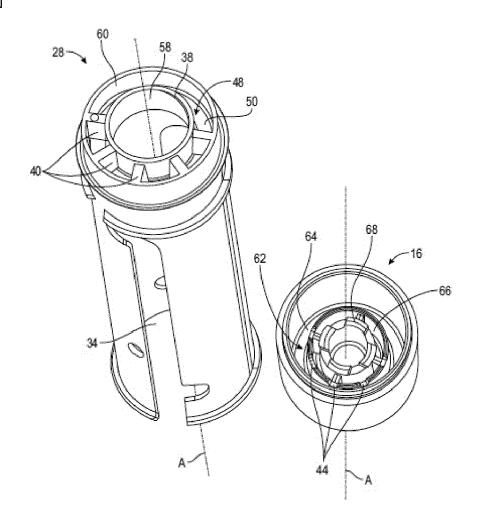
[Fig.9]



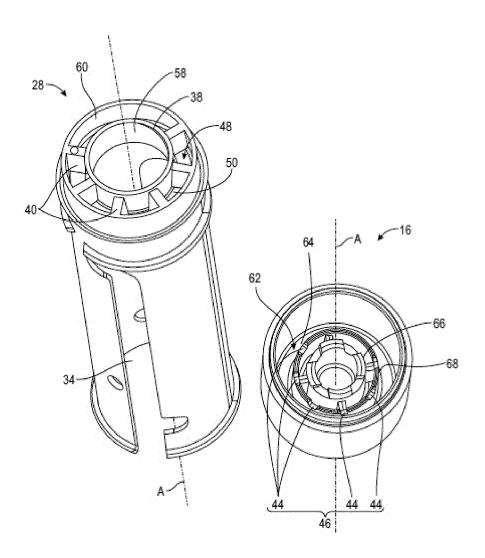
[Fig.10]



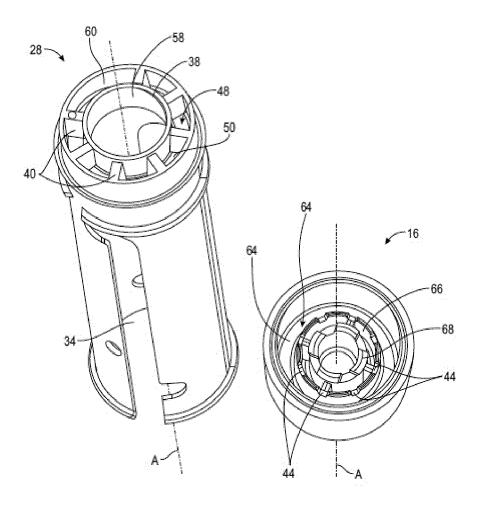
[Fig.11]



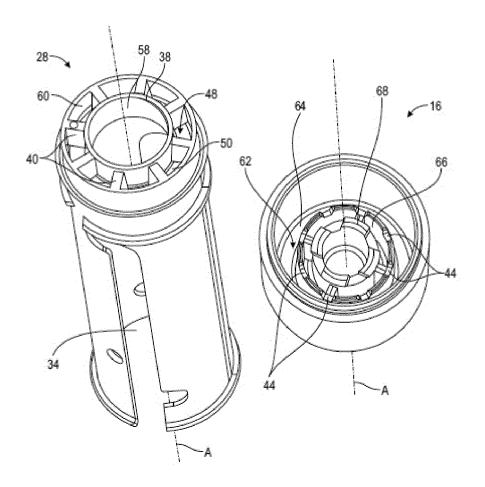
[Fig.12]



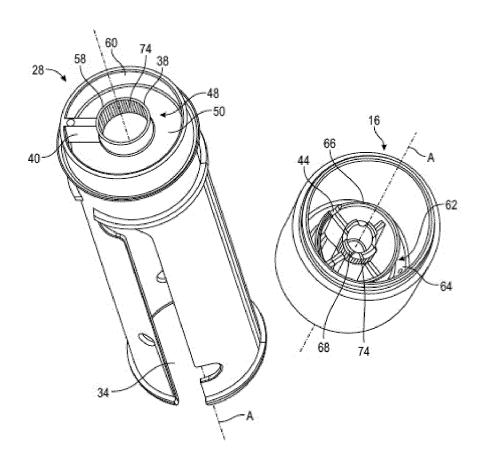
[Fig.13]



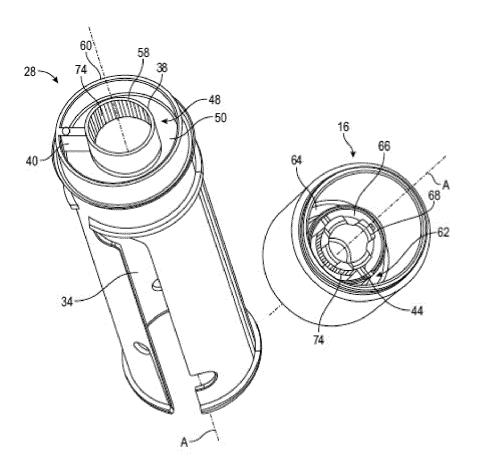
[Fig.14]



[Fig.15]



[Fig.16]



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

des parties pertinentes

14 septembre 2018 (2018-09-14)

ALUMINUM IND CO LTD)

figures 1-10 *

* abrégé; figures 1-7 *

JP H05 48814 U (JAPANESE)

29 juin 1993 (1993-06-29)

Citation du document avec indication, en cas de besoin,

FR 3 084 248 A1 (METAPACK [FR]) 31 janvier 2020 (2020-01-31) * page 1, ligne 31 - page 8, ligne 35; figures 2, 5, 11 *

FR 3 074 657 A1 (AXILONE PLASTIQUE [FR]) 14 juin 2019 (2019-06-14)

* page 2, ligne 10 - page 12, ligne 27;

* alinéas [0010] - [0015]; figures 1-8 *

CN 108 523 378 A (ZHEJIANG AXILONE SHUNHUA 1-15



Catégorie

Α

Α

Α

Α

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 21 16 4399

CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)

A45D

INV. A45D40/06

A45D40/16 A45D40/00

Revendication

concernée

1 - 13

14,15

1-15

1-15

10	
15	
20	
25	
30	
35	
40	

45

50

55

Le présent rapport a été établi pour tou	utes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur	
La Haye	30 mars 2021	Ion	escu, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITE		T : théorie ou principe à la base de l'invention		
X : particulièrement pertinent à lui seul	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date			

- X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un
- autre document de la même catégorie : arrière-plan technologique
- O : divulgation non-écrite P : document intercalaire

- D : cité dans la demande
- L : cité pour d'autres raisons
- & : membre de la même famille, document correspondant

EP 3 888 489 A1

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

5

EP 21 16 4399

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus. Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-03-2021

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	FR 3084248	A1 31-01-2020	FR 3084248 A1 WO 2020025582 A1	31-01-2020 06-02-2020
15	CN 108523378	A 14-09-2018	AUCUN	
20	FR 3074657	A1 14-06-2019	CN 111655068 A EP 3723542 A1 FR 3074657 A1 JP 2021505321 A KR 20200105838 A US 2021068517 A1 WO 2019115922 A1	11-09-2020 21-10-2020 14-06-2019 18-02-2021 09-09-2020 11-03-2021 20-06-2019
25	JP H0548814	U 29-06-1993	JP 2557051 Y2 JP H0548814 U	08-12-1997 29-06-1993
30				
35				
40				
45				
50				
55				

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82